

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

*Ordonné*, Que M. Morrison (*Niagara*), ait la permission d'introduire un Bill pour naturaliser Anson Greene Phelps Dodge.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au comité permanent des divers Bills Privés.

*Ordonné*, Que M. Morrison (*Niagara*), ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la compagnie du pont et du tunnel de la rivière *Ste. Claire*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

*Ordonné*, Que M. Costigan ait la permission d'introduire un Bill pour obliger les Membres de la Législature de toute Province où le double mandat n'est pas permis, à résigner leurs sièges avant de devenir candidats à la représentation dans le Parlement de la Puissance.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour jeudi prochain.

*Ordonné*, Que M. Shanly ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'acte du canal à navires de *Caughnawaga*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

*Ordonné*, Que l'Honorable M. Irvine ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer la compagnie d'équipement des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

*Ordonné*, Que l'honorable Sir John A. Macdonald ait la permission d'introduire un Bill pour amender la loi relative aux fausses marques de marchandises.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

M. Street, du comité général pour examiner une certaine résolution concernant l'exploration géologique du *Canada*, fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit :

*Résolu*, Qu'à même toute somme de deniers non placés formant partie du fonds consolidé de revenu, la somme de quarante-cinq mille piastres soit annuellement affectée, pendant l'espace de cinq années, à compter du 1er jour de juillet 1872, pour faire aux dépenses de l'exploration géologique du *Canada* durant la dite période, et que cette somme sera payée en temps, de telle manière, à telles personnes, et pour telles fins se rapportant à la dite exploration géologique, que le Gouverneur en conseil pourra au besoin prescrire et désigner, en se conformant aux dispositions de l'Acte 31 *Vic.*, ch. 67, lequel continuera à s'appliquer à la dite exploration géologique comme ci-devant, et que toute balance restant sur la somme affectée pour une année quelconque qui n'aura pas été dépensée pourra être employée dans toute année suivante ou subséquente, en sus de la somme affectée pour telle année suivante et subséquente.

La dite résolution étant lue la seconde fois est adoptée.